

Séance du :

18/06/2021

Date de la convocation :

11/06/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de COMPS sur ARTUBY**

N° de la délibération 2021_36	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	11	9	8

L'an deux mille vingt et un et le 18 juin à 14h30,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents** : MM.- BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves — GRANDAZZI  
Sandrine - LAUGIER Lucette – LUCAS Aurore et GAYMARD Marie-José,

**Absent excusé** : M. TROIN François,

**Secrétaire de séance** : LAUGIER Lucette

**Objet** : **CONSTRUCTION d'un LOCAL à VELOS pour L'ECOLE COMMUNALE**  
**Demande d'aide au Conseil Régional Sud- PACA - au titre du petit Fonds**  
**Régional d'Aménagement du Territoire 2021.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier d'urbanisme concernant la  
construction d'un local de rangement des vélos et trottinettes dans la cour de l'école a été  
accepté. Il rappelle que les vélos et trottinettes pour enfants, sont rangés, tous les jours, par les  
agents dans une salle de classe (sortis le matin et rentrés le soir).

Il fait part à l'assemblée que la construction de ce local s'élève à **15 290,30 € H.T**  
et 16 163,36 € T.TC.

Il propose à l'assemblée de solliciter l'aide du Conseil Régional Sud- PACA - au  
titre du petit Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2021.

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, DECIDE :**

- **de SOLLICITER** l'aide du Conseil Régional PACA - au titre du petit Fonds  
Régional d'Aménagement du Territoire 2021, à hauteur de 70 %, soit **10 703,21 €**.

- **d'AUTORISER** le Maire à déposer le dossier de demande d'aide financière.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le: 22 JUIN 2021  
et publication le 22 JUIN 2021

Le Maire  
A. BARALE

Le Maire  
A. BARALE

